

## Litige sur le seuil de radioactivité acceptable

*Des associations demandent des comptes sur la position de la France à propos des normes de radioprotection.*

Les normes de radioprotection et le P<sup>r</sup> Pierre Pellerin, directeur du SCPRI (Service central de protection des rayonnements ionisants), responsable français de ces questions délicates dans le domaine de la santé et du nucléaire, font l'objet d'une attaque en règle dans une lettre ouverte envoyée au ministre de la Santé Claude Evin, et présentée hier en conférence de presse par plusieurs associations (1).

Citant un document rapporté par le journal *Sovietskaya Biélorussie*, ces associations accusent le « fonctionnaire du ministère de la Santé » d'avoir pris « lors d'une session consacrée aux normes de radioprotection post-accidentelles à l'Académie des sciences de Biélorussie » une position qu'ils jugent inacceptable, sur la « question du seuil de radioactivité au-delà duquel il est préférable d'évacuer les populations ». On sait en effet que la République de Biélorussie est actuellement aux prises avec de graves difficultés dues à la contamination radioactive post-Tchernobyl, et que plusieurs dizaines de milliers de personnes, vivant dans des zones où la contamination pourrait dépasser la limite de 35 rems sur une période de soixante-dix ans, devraient être évacuées dans les mois et années à venir (voir *Libération* 27/2/90).

Selon le document, « dans l'hypothèse où on leur aurait demandé de fixer la limite de dose cumulée durant la vie, les experts (2) ont dit qu'ils se seraient prononcés en faveur d'une limite de dose de 2 à 3 fois 35 rems ». Cela correspond à une « dose moyenne annuelle de 1 à 1,5 rem », font remarquer les associations critiques, ce qui est « jusqu'à trois fois plus élevé que la limite réglementaire française ». Elles posent alors la question à Claude Evin: « Sont-ce là les limites que vous utiliseriez en cas de situation post-accidentelle en France? », réclamant une réaffirmation publique par le ministre de la Santé de sa « volonté d'appliquer strictement la réglementation française ». En substance, réclament les plaignants, on aimerait bien savoir aujourd'hui quelles décisions seront prises demain, en cas d'accident nucléaire majeur en France avec de graves retombées radioactives.

Dominique LEGLU

(1) GSIEN (groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire), CRII-RAD, Bulle Bleue, Ecoropa-France, Savoie.

(2) Le P<sup>r</sup> Pellerin et aussi deux autres membres de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Sélection de l'ouvrage de Dominique Leglu, *Le seuil de la radioactivité*, éd. L'Asphodèle, 1990, 120 pages, 120 F.

*Libération 10 avril 1990*

---